

Accueil et prise en charge des patients en service d'urgences hospitalier

RS6187 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	331
Formacode(s)	43046, 43421, 43448
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	14/12/2022
Date d'échéance	14/12/2024

Certificateur(s)

TRANSFAIRE · SIRET : 35028360200042

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification a pour objectif l'acquisition de compétences spécifiques et complémentaires au métier d'infirmier. Elle contribue pour les personnels soignants à l'exercice de la fonction d'Infirmier Organisateur de l'Accueil en service d'urgences hospitalier

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- C1. S'adapter à l'organisation d'un service d'urgences dans le respect de la réglementation et de sa déontologie
- C2. Optimiser la prise en charge et la sécurité du patient par un accueil professionnel, par un triage et la gestion des flux des patients
- C3. Orienter le patient vers le secteur de soins adapté à son niveau d'urgence et aux besoins de soins évalués
- C4. Identifier les situations nécessitant l'application de protocoles de soins
- C5. Repérer les patients relevant d'une prise en charge spécifique
- C6. Identifier les situations à risques conflictuels
- C7. Communiquer avec les patients et les accompagnants
- C8. Assurer la sécurité des patients en salle d'attente
- C9. Assurer des transmissions adaptées et la liaison permanente avec l'ensemble des intervenants

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La fonction d'IAO a été introduite dans le décret du 22 mai 2006 relatif aux conditions techniques de fonctionnement applicables aux structures de médecine d'urgence.

L'article D.6124-18 du code la santé publique dispose que : Lorsque l'activité de la structure des urgences le justifie, l'équipe comprend en outre un infirmier assurant une fonction d'accueil et d'organisation de la prise en charge du patient .

Circulaire DH4B/DGS/3E relative à l'organisation et au fonctionnement du service d'accueil des urgences dans les établissements hospitaliers à vocation générale

Circulaire DHOS/O 1n°2003-195 relative à la prise en charge des urgences

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Etre Infirmier Diplômé d'Etat amené à exercer des fonctions d'organisateur de l'accueil dans un service d'urgences hospitalier et justifier d'au moins 6 mois d'expérience dans un service d'urgence.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le Jury est composé de 3 membres :

- Un représentant de Transfaire, Président du Jury
- Deux experts professionnels de la certification visée : Cadre Supérieur Infirmier et ou Médecin de service d'urgence (externes)

Base légale

Date de décision	14/12/2022
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	14/12/2024
Date de dernière délivrance possible	14/06/2025

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.transfaire.org/catalogue-de-formations/formation/306/linfirmier-daccueil-et-dorganisation-niveau-1/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6187/>